

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
05/01/2023

Dossier complet le :
05/01/2023

N° d'enregistrement :
F09323P0002

1. Intitulé du projet

Piste de liaison des Iscles

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCV Domaine skiable

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Laurent FINE

RCS / SIRET

3 4 8 | 7 9 9 | 5 2 9 | 0 0 0 3 0

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
43. Pistes de ski, remontées mécaniques et ménagements associés. B) d'une superficie inférieure à 4 ha hors site vierge c) installations et aménagements associés permettant d'enneiger surface <4 ha hors site vierge	Surface Piste : 1,33 ha sur chemin existant + 0,935ha de piste créée = 2,265 ha Surface enneigée = 1,33 ha Surface défrichée = 6 000 m ² (0,6 ha)
47. déboisement a) > 0,5 ha	Projet soumis à demande d'examen au cas par cas

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'une piste de liaison sur le secteur des Iscles.

Ce projet permettra un retour à ski sur ce secteur dans un premier temps avec raccordement à une ligne de navettes, sur le secteur de Pontillas puis à terme par l'aménagement d'une passerelle pour les résidents du secteur.

Une partie de ce projet de liaison se trouve sur un chemin existant pour s'appuyer au maximum sur l'existant. Les caractéristiques de cette portion sur un chemin existant (piste étroite, empierrée) nécessite la possibilité d'enneigement pour permettre la liaison de manière sécurisée lorsque le retour en pied de station sera possible.

Le projet nécessite le défrichement de 6000 m² de boisement.

Section AO parcelles n° 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 25 ; 26 ; 27

Section AP parcelles n° 401 ; 402

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de permettre le retour au plus proche d'un secteur aménagé afin d'optimiser les flux skieurs en s'appuyant le plus possible sur les infrastructures existantes.

SCV dans le cas présent répond à une sollicitation de la commune pour cette piste de liaison qui rentre dans les orientations de la planification urbanistique communale.

Une desserte par transport en commun sera assurée depuis le secteur Pontillas dans un premier temps, puis une passerelle de liaison sera réalisée par la commune pour permettre un acheminement facilité à la rive gauche de la Guisanne et notamment les hébergements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessite le déboisement de 6 000 m² de boisement en contrebas d'un chemin existant.

Un terrassement est également nécessaire en raison de la topographie en creux du secteur. Ce modelage topographique est toutefois réduit au maximum (2 000 m³) pour réduire les incidences (insertion paysagère notamment) et permettre le raccordement aux infrastructures transversales : chemin, piste de ski de fond.

Le projet traversera également un canal d'irrigation, mais aucun travaux n'est prévu à ce niveau. Il sera simplement comblé par la neige pendant la période hivernale (période de non utilisation du canal à des fins d'irrigation).

Pendant la phase travaux, une attention particulière sera portée à la proximité de ce canal pour en conserver l'intégrité. De même, il a été identifié une zone humide en bordure du projet qui sera mise en défend et préservée. Ces éléments sont détaillés dans l'annexe 7 facultative Notice environnementale.

La terre végétale sera conservée et replaquée sur la piste.

Un ensemencement avec des espèces locales sera réalisé. Il sera sélectionné sur la base de la typologie de milieux identifié lors des inventaires (cf annexe 7 : notice environnementale).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet d'une superficie totale de 2,265 ha, prévoit l'implantation de 12 enneigeurs sur sa partie haute (chemin) sur un linéaire de 825 ml.

La piste créée présente une superficie de 9 350 m².

Son emprise a été réduite au maximum pour éviter et réduire ses impacts environnementaux.

Il est important de noter que la largeur de l'aménagement est dictée par les contraintes "sécurité" associées à la pente de cette portion de piste (46 m au plus large). Lorsque la pente se réduit la piste se rétrécit pour rejoindre un profil d'équilibre de 10 m.

Durant la phase exploitation, cette piste sera entretenue étant intégrée au domaine skiable.

La faible pente du projet dans sa seconde portion (faible vitesse) permettra de gérer aisément l'interférence avec la piste de ski de fond.

De même, les cheminements transversaux seront conservés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une autorisation de défrichement et d'une autorisation d'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale piste de liaison :	2,265 ha
dont création de piste	0,935 ha
Longueur de la piste : 825 ml de piste existante + 370 ml de piste créée	1 195 ml
Enneigement	1,33 ha
Défrichement	6 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet de piste de liaison des Iscles se situe sur le secteur des Abeyres sur la commune de La Salle les Alpes (05 240)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6 ° 32 ' 51 " 48 Lat. 44 ° 56 ' 35 " 27

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 32 ' 59 " 83 Lat. 44 ° 57 ' 8 " 49

Communes traversées :

La Salle les Alpes

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF DE TYPE 1 MARAIS DE PENTE ENTRE LE COL DU GRANON ET PUY CHIROUZAN à une distance de 2,09 km (cf annexe 7 : Notice environnementale)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans les Hautes-Alpes, dans la station de Serre-Chevalier.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de l'aire d'adhésion du Parc National des Ecrins (FR3400005) au plus proche à 135 m à l'Est.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Salle les Alpes est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des Hautes-Alpes dont les cartes de bruit des infrastructures routières ont été arrêté par le Préfet le 14 juin 2018. La voie concernée est la RD1091 de Briançon à la Salle les Alpes (catégorie 4). Le secteur de projet n'est pas concerné par des zones de bruit site à + de 30 m de la RD 1091.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une délimitation de zone humide a été réalisé dans le cadre des inventaires sur site. Le projet évite cette zone humide située à l'est du projet et qui sera préservée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ARRETE PREFECTORAL N° 2009-6-10 du 6 janvier 2009 PORTANT APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE LA COMMUNE DE LA SALLE LES ALPES. Projet situé en aléa faible inondation, zone bleu B39 zone constructible sous conditions. rembalis autorisés sur cette zone.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone natura 2000 la plus proche : FR9301499 Clarée se situe à 2 km à l'Est en rive gauche de la Guisanne
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est à l'équilibre en matériaux : - 2000 m3 de déblais - 2000 m3 de remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entrainera des modifications d'habitats essentiellement pour la partie boisée qui sera défrichée et deviendra un milieu ouvert (de type prairie). Peu de modification en partie basse de projet qui restera au niveau du terrain naturel. Enjeu faible d'après les inventaires (cf annexe 7 notice environnementale). Une mesure d'accompagnement est prévue pour favoriser les plus intéressantes. La zone humide à proximité du projet sera préservée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichement de 6 000 m2 de boisement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléa faible inondation ruissellement en arrière de la digue de al Guisanne. Zone bleu B39 du PPRN de la Salle les Alpes. Projet comptatible, Remblais autorisés. Peu d'incidence du projet du fait d'un léger décaissé à partir du profil P5 et rétréssissement de la piste en partie basse.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet limitera le trafic routier en permettant un retour sur la zone à ski.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seulement sur la partie haute du projet. Nuisance sonores des canon neige uniquement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La limitation du remblai - 0,5 m + 0.35 m restera modéré et limitera l'impact paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement impact sur un boisement privé. Les bois seront mis à disposition des propriétaires. En revanche perte de l'affectation boisée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet demeure limité en s'appuyant en partie sur une piste existante.

Le projet se situe à proximité du télécabine de Pontillas mais n'interfère pas directement avec celui-ci.

Le projet augmentera la surface boisée privée de 6 000 m², présentant peu d'enjeux écologiques.

Il génère une augmentation de 12 enneigeurs pour permettre un retour sur le secteur sécurisé.

Les futurs projet devront intégrer les impact cumulés avec le présent projet et une étude d'imapct sera produite si ses impact cumulés conduisent à une surface enneigée supérieure à 4 ha. Pour rappel, le projet prévoit l'augmentation de la surface enneigée de 1,33 ha.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La configuration du projet a été adaptée afin de ne pas présenter un profil rectiligne mais plutôt un tracé sinueux afin d'améliorer l'intégration paysagère et naturelle.

Par ailleurs, la largeur de piste a été réduite dès que les pentes le permettait.

Le modelé topographique a été limité pour trouver le meilleurs compromis confort pour les usagers et impacts du projet.

Le projet a été décalé afin d'éviter la zone humide identifiée sur site.

Des mesures d'accompagnements sont prévus afin d'améliorer le bilan du projet.

Les travaux de défrichement seront réalisés pendant la période favorable soit entre le 15 août et le 15 novembre.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de cette analyse et de l'annexe 7 facultative notice environnementale, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire :

- peu d'enjeu écologiques identifiés,
- demande de défrichement à réaliser intégrant les mesures ad'hoc,
- pas de prélèvements supplémentaires
- secteur fréquenté et utilisé pour le ski de fond

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Notice environnementale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La Salle les Alpes

le, 20 décembre 2022

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus